

**DECISION N° 20220920\_P\_120  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**VU** le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

**VU** la délibération n° 20200630\_D\_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

**Objet : Signature d'une convention avec  
« L'Association Saint Vic'Tour Club Ça roule » pour l'achat de 2 licences sportives VTT  
pour 2 agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions.**

Le Président,

N° 20220920\_P\_120

Décide

De signer une convention avec :

**OBJET**

**« L'Association Saint Vic'Tour Club Ça roule »  
Représentée par M. Robert BARRALON  
8, Rue Lacour  
43620 SAINT-ROMAIN-LACHALM**

Pour l'achat de 2 licences sportives VTT pour 2 agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions.

**Date de la prestation :** durée de la validité des licences : 1 an à compter de la réception des licences

**Agents concernés :** - BELACHOU Medhi  
- GIORGIANTONIO Rémi

**Montant :** 121€ TTC (soit 60,50€ TTC par agent, répartis comme suit : 50,50€ pour la Fédération Française de Vélo + 10 € pour la cotisation du club).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 20 septembre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

